

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/013470**
n°de gestion : **2003B02492**
n°SIREN : **449 187 426 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/06/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCIETE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL société à responsabilité limitée

392 rue Des Mercières 69140 Rillieux-la-pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

JEAN- PAUL GROLLEMUND
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT COMPTABLE
119, RUE GARIBALDI
69006 LYON
TEL/ FAX: 04.78.24.29.76
E-mail : jpgrol@infonic.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE

Société de Gestion des Aires d'Accueil

Siège social : 392 Rue des Mercières
69140 Rillieux la Pape
449 187 426 000 19

SARL SG2A

Société à responsabilité limitée au capital de 33 000 Euros

Siège social : 392 Rue des Mercières

69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Siret : 449 187 426 000 19

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société en société par actions simplifiée

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les éventuels avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres, soit 623 079 euros est au moins égal au montant du capital social au 31 décembre 2007.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les documents juridiques relatifs à la transformation de votre société sous la forme de SAS.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision unanime précitée et en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la rentabilité dégagée lors des deux derniers exercices est très largement bénéficiaire,
- la situation financière de l'entreprise est également largement positive.

Par ailleurs, l'analyse de la période post-clôture au 31 décembre 2007 et ce, jusqu'au 31 mai 2008, montre que l'activité ne s'est pas dégradée.

En conséquence, dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Lyon,
Le 13 juin 2008

J.P. GROLLEMUND
Commissaire à la transformation

